

ROYAL YACHT CLUB WARCHE

Sous l'égide de la Fédération Francophone de Yachting Belge (FFYB)



Worriken 2 C, B-4750 Bütgenbach

INSTRUCTIONS DE COURSE 2017-2020

La mention « (DP) » dans une règle de l'AC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1. REGLES

- 1.1 La régate sera régie par les règles telles que définies dans Les Règles de la Course à la Voile.
- 1.2 les prescriptions nationales belges s'appliquant à tous les concurrents,
- 1.3 Les règles de classe sont applicables.
- 1.4 En cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra.

2. AVIS AUX CONCURRENTS

Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel d'information situé sur la terrasse du club-house.

3. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

Toute modification aux instructions de course sera affichée au plus tard 1 heure avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera affiché avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet.

4. SIGNAUX FAITS A TERRE

- 4.1 Les signaux faits à terre seront envoyés au mât du bateau comité de course, amarré au ponton.

5. PROGRAMME DES COURSES

- 5.1 Les courses sont prévues selon le programme affiché en annexe.
- 5.2 L'heure prévue pour le signal d'avertissement de la première course est prévu à 10h30
- 5.3 Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon Orange sera envoyé avec un signal sonore une minute au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.
- 5.4 Le dernier jour de la régate, aucun signal d'avertissement ne sera donné après 17h00.

6. PAVILLONS DE CLASSE

Les pavillons de classe utilisés seront précisés en annexe.

7. LES PARCOURS

Les schémas dans l'annexe montrent les parcours, incluant l'ordre dans lequel les marques doivent être passées, et le côté duquel chaque marque doit être laissée.

8. MARQUES

Les marques de parcours sont des bouées cylindriques de couleur jaune.

9. LE DEPART

- 9.1 Les départs des courses seront donnés en application de la RCV 26 avec le signal d'avertissement fait 5 minutes avant le signal de départ.
- 9.2 Les extrémités de la ligne de départ seront le triangle viseur du bateau du comité de course et la bouée N°3.
- 9.3 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 4 minutes après son signal de départ sera classé DNS.

10. L'ARRIVEE

Les extrémités de la ligne d'arrivée seront le triangle viseur du bateau du comité de course et la bouée N°1.

11. Annulation d'une course/manche.

Si le comité de course décide d'annuler une course/manche à l'aide du pavillon N, nous tenons à préciser que seule la course/manche en cours est concernée, toutes les autres courses/manches courues avant, restent valides.

12. Temps limite

Les bateaux manquant à finir dans un délai de 30 minutes après le premier bateau ayant effectué le parcours et fini, seront classés DNF.

13. RECLAMATIONS ET DEMANDES DE REPARATION

13.1 Les formulaires de réclamation sont disponibles au secrétariat du jury situé au club-house. Les réclamations, les demandes de réparation ou de réouverture doivent y être déposées dans le temps limite.

13.2 Pour chaque classe, le temps limite de réclamation est de 30 minutes après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour ou après que le comité de course a signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour.

13.3 Des avis seront affichés dans les 30 minutes suivant le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans la salle du jury. Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel d'information.

13.4 Les avis de réclamations du comité de course, du comité technique ou du jury seront affichés pour informer les bateaux selon la RCV 61.1(b).

13.5 Les infractions aux instructions suivantes ne pourront faire l'objet d'une réclamation par un bateau (ceci modifie la RCV 60.1(a)) :

- Départ : Bateaux en attente,
- Règles de sécurité (sauf la règle d'utilisation du bout dehors)
- Publicité
- Bateaux accompagnateurs
- Evacuation des détritrus
- Communication radio

13.6 Le dernier jour de la régata, une demande de réparation ou de réouverture d'instruction doit être déposée :

- a. dans le temps limite de réclamation si la partie demandant la réparation ou la réouverture d'instruction a été informée de la décision la veille,
- b. pas plus de 30 minutes après que la partie demandant la réouverture a été informée de la décision ce même jour ou pour une demande de réparation pas plus tard que 30 minutes après que la décision a été affichée.

Ceci modifie les RCV 66 et 62.2.

14. CLASSEMENT

Trois courses devront être validées pour valider la compétition.

Quand 4 à 7 courses ont été validées, le score d'un bateau dans la série sera le total de ses scores dans toutes les courses en retirant son plus mauvais score.

15. REGLES DE SECURITE

Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible. (DP)

16. REMPLACEMENT D'EQUIPIER OU D'EQUIPEMENT

16.1 Le remplacement de concurrents ne sera pas autorisé sans l'approbation préalable, par écrit, du comité de course.

16.2 Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du comité de course. Les demandes de remplacement doivent lui être faites à la première occasion raisonnable. (DP)

17. CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT

Sur l'eau, un membre du comité de course ou du comité technique peut demander à un bateau de rejoindre immédiatement une zone donnée pour y être contrôlé. A terre, l'équipement peut être contrôlé ou jaugé à des périodes spécifiées dans les règles de classe et l'avis de course.

18. EVACUATION DES DETRITUS

Les bateaux ne doivent pas jeter de détritrus dans l'eau. Les détritrus peuvent être déposés à bord des bateaux officiels.

19. COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau qui est en cours ne doit ni recevoir d'appels vocaux ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux. (DP).

20. PRIX

Des prix seront distribués comme précisé dans l'avis de course.

21. DECHARGE DE RESPONSABILITE

Les concurrents participent à la régates entièrement à leurs propres risques. Voir la RCV 4, Décision de courir. L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régates, aussi bien avant, pendant qu'après la régates.

22. ASSURANCE

Chaque bateau participant doit détenir une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale d'un montant de 1.500.000 euros ou son équivalent, pour l'épreuve.

Comité Course : voir annexe

Comité réclamation : voir annexe

Comité technique : voir annexe

Responsable Autorité Organisateur : voir annexe